

Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rés
Mor
be



07113506

Dépôt au Greffe du Tribunal
de Commerce de Huy le 20 JUIL 2007

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0474862411

Dénomination

(en entier)

BOREUX ET COUNASSE

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 4190 Ferrières, rue Pré du Fa, 6/A

Objet de l'acte : Modification de la dénomination- Augmentation de capital -

Modification des statuts

D'un procès-verbal dressé par Maître Anne LETOCART-ANDRE, Notaire à Barvaux (Durbuy), le 13 juin 2007, enregistré à Durbuy, le 19 juin 2007, volume 398 folio 85 case 05 trois rôles un renvoi reçu : 25 euros (signé) l'inspecteur principal ai. J. Biersart, il résulte que l'assemblée générale des associés de la société privée à responsabilité limitée BOREUX ET COUNASSE a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1°) Modification de la dénomination de la société pour la remplacer par la dénomination « DELCOU » et modification de l'article 2 des statuts pour le remplacer par le texte suivant :

« Elle est dénommée 'DELCOU'.

Cette dénomination doit, dans tous les actes, factures, annonces, communications, lettres, ordres et autres pièces émanant de la société, être précédée ou suivie de la mention « Société Privée à responsabilité limitée » ou des initiales « SPRL » ; elle doit, en outre, mentionner le numéro d'entreprise, ainsi que la domiciliation et le numéro d'au moins un compte dont la société est titulaire auprès d'un établissement de crédit établi en Belgique, conformément à la loi du seize janvier deux mil trois portant création d'une banque carrefour des Entreprises.

Les bâtiments et étals utilisés pour l'exercice de l'activité ainsi que les moyens de transport utilisés principalement pour ces activités porteront de façon apparente l'indication du numéro d'entreprise. »

2°) Augmentation du capital de la société à concurrence de 81.400 EUR, pour le porter de 18.600 EUR à 100.000 EUR sans création de parts sociales nouvelles et par incorporation au capital d'une somme de 81.400 EUR, à prélever sur le bénéfice reporté de la société tel qu'il figure dans les comptes annuels arrêtés au vingt-huit février deux mille sept.

et Modification de l'article 6 des statuts pour l'adapter à la modification ci-dessus.

3°) Modification de l'exercice social :

L'exercice social débutera le 1er janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Mesure transitoire : l'exercice social en cours ayant pris cours le 1er mars 2007 prendra fin le 31 décembre 2007.

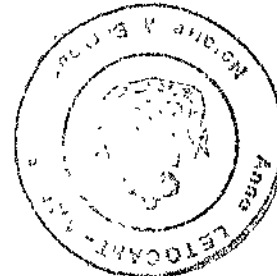
et Modification de l'article 18 des statuts pour l'adapter à la modification ci-dessus.

Pour extrait ananytique conforme

-s- Notaire Anne LETOCART-ANDRE de Barvaux (Durbuy)

Sont déposés en même temps :

- l'expédition du procès-verbal
- la coordination des statuts.



Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature